

Electricien(ne) automobile

RNCP205 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'électricien(ne) automobile intervient principalement sur des interventions de diagnostic et de réparation des fonctions électriques des véhicules légers ou lourds. Dans les garages et concessions, il (elle) effectue des contrôles électriques au moyen d'appareils de mesure pour déterminer l'origine des pannes des différents équipements électriques et électroniques embarqués, échange les sous-ensembles défectueux, effectue leur remise en état, répare les faisceaux endommagés et réalise l'installation et la mise en service d'équipements électriques complémentaires.

Dans un centre de services rapides, son activité est davantage centrée sur l'entretien périodique des véhicules, la réalisation d'opérations de courte durée et la pose d'accessoires.

Les travaux à réaliser sont définis par le réceptionnaire d'atelier en accord avec le client et consignés sur un ordre de réparation faisant office de contrat de service.

Les horaires de travail sur les jours ouvrés sont tributaires des prestations à la clientèle et nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

Placé (e) sous l'égide d'un chef d'équipe, il (elle) est autonome dans la conduite des opérations techniques à effectuer sur le véhicule, qu'il (elle) réalise conformément aux modes opératoires décrits dans le manuel de réparation du véhicule fourni par le constructeur, en respect des temps barèmes relatifs à chaque opération professionnelle. Dans certains cas, l'électricien(ne) automobile peut être amené (e) à accueillir lui (elle)-même le client pour réceptionner son véhicule, le conseiller sur le choix d'un équipement ou expliquer les travaux réalisés.

Il (elle) doit assurer la qualité de ses interventions en exerçant un autocontrôle à chaque étape de son travail, le contrôle global étant généralement à la charge du responsable d'atelier, avant livraison du véhicule.

L'accès à l'emploi s'opère généralement à partir d'un titre professionnel ou d'un diplôme professionnel de niveau V de la réparation automobile.

Le permis de conduire B est souhaité pour qu'il puisse réaliser les essais de véhicules.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1 - EFFECTUER LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET DE MONTAGE D'ACCESSOIRES EN SERVICE RAPIDE AUTOMOBILE

Effectuer la réception d'un client et prendre en charge un véhicule automobile pour une intervention en service rapide.

Remplacer les éléments consommables les plus courants des véhicules automobiles.

Réaliser les opérations d'entretien périodique programmé d'un véhicule automobile.

Préparer un véhicule automobile avant livraison au client.

Monter, câbler, brancher et mettre en service les accessoires électriques sur un véhicule automobile.
 Monter, câbler et brancher les équipements d'attelage et de portage sur un véhicule automobile.
 2 - CONTROLER ET ECHANGER LES PIECES D'USURE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE
 Échanger les organes du système de freinage des véhicules automobiles.
 Échanger les organes de liaison au sol des véhicules automobiles.
 Contrôler la géométrie pour remise en état d'un véhicule automobile.
 Échanger les éléments d'équipements du moteur des véhicules automobiles.
 Contrôler les circuits électriques du moteur des véhicules automobiles et remplacer les éléments défectueux.
 Effectuer le pré contrôle technique d'un véhicule automobile.
 3 - INSTALLER ET REMETTRE EN ETAT LES ORGANES ELECTRIQUES DES VEHICULES
 Remettre en état les démarreurs et les alternateurs.
 Remettre en état les équipements électriques des moteurs essence et diesel.
 Remettre en état les circuits électriques de bord.
 Installer et dépanner les équipements de sonorisation et de navigation embarqués.
 Installer et dépanner les systèmes de protection du véhicule.
 Contrôler et remettre en état une climatisation.
 4 - REPARER LES SYSTEMES ELECTRIQUES DES VEHICULES
 Contrôler et réparer les systèmes d'injection des moteurs essence
 Contrôler et réparer les systèmes d'injection des moteurs diesel.
 Contrôler et réparer les systèmes d'assistance et de confort des véhicules.
 Contrôler et remettre en état les systèmes de sécurité des véhicules.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'électricien(ne) automobile exerce ses activités le plus généralement dans :

les entreprises spécialisées de l'automobile (E.S.A.) ; les centres auto spécialisés dans le service rapide ; les agences, concessions et succursales des réseaux de service après-vente des constructeurs automobiles ; les entreprises spécialisées dans l'aménagement, l'équipement ou la maintenance de véhicules spéciaux (engins de l'équipement, ambulance, véhicules de pompiers, poids lourds...) ; les ateliers intégrés de maintenance d'une flotte de véhicule de collectivité ou de grande Entreprise.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Electricien (ne) - Electromécanicien (ne) - Monteur d'accessoires - Electricien (ne) électronicien (ne) automobile.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret du 2 avril 1998 (JO du 3 avril 1998) relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13053

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/205/>